



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 juin 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 8279<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mercredi 6 juin 2018, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 6 juin 2018, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8279<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Lacroix.

Les membres du Conseil, M. Lacroix et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues ».

